

Sections Européennes au lycée Jean Macé

UN ATOUT POUR L'AVENIR

La section européenne est un enseignement complémentaire que l'élève peut suivre de la seconde à la terminale en anglais ou en espagnol.

Cet enseignement permet aux élèves de

- Favoriser leur poursuite d'études supérieures (études, stages à l'étranger...);
- Améliorer leurs compétences de communication orale ;
- Développer leur mobilité géographique ;
- Favoriser leur ouverture culturelle sur l'Union Européenne.

2 SECTIONS EUROPEENNES PROPOSEES AU LYCEE JEAN MACE

Section européenne

ESPAGNOL - MATHEMATIQUES

Section européenne

ANGLAIS - LANGUE DES AFFAIRES

L'ADMISSION EN SECTION EUROPÉENNE

La section européenne est compatible avec toutes les matières choisies en 1ère et terminale (STG, ES, S ou L). Pour accéder en seconde à l'enseignement de section européenne, il faut mentionner son souhait sur son dossier d'orientation.

Une sélection est opérée au vu des résultats globaux (plus particulièrement en langues) et du comportement de l'élève en classe de 3ème.

Profil souhaité

- Une motivation pour la langue choisie ;
- Une curiosité pour des sujets d'actualité à connotation économique ou sociale ;
- Une ouverture sur le monde ;
- Un dynamisme.

OBTENTION DE LA MENTION AU BAC

Pour obtenir la mention section européenne sur le diplôme de baccalauréat, deux conditions sont nécessaires :

- Obtenir 12/20 à l'épreuve de langue de la matière choisie (STG, ES, S ou L) ;
- Obtenir 10/20 à l'épreuve orale de section européenne.

